



Code of Ethics for School Interpreters

Communicating Effectively with Your Child's School

Les lois fédérales exigent des écoles qu'elles communiquent aux parents multilingue des informations dans une langue qu'ils peuvent comprendre sur tout programme, service ou activité qui est également partagé avec les parents qui parlent couramment l'anglais.

Cela comprend les informations sur :

- Enregistrement et inscription à l'école
- Programmes d'assistance linguistique
- Bulletins de notes
- Politiques et procédures en matière de discipline des élèves
- Conférences parents-enseignants
- Procédures de dépôt de plaintes
- Manuels pour les élèves et les parents
- Programmes pour les surdoués et les talentueux
- Ecoles très demandées et privées sous contrat. (Magnet and charter schools)
- Education spécialisée et services associés
- Informations sur les activités extrascolaires
- Avis de non discrimination

Un interprète est une personne qui peut vous offrir un soutien linguistique lors de réunions avec l'enseignant de votre enfant ou d'autres membres du personnel scolaire, en personne, par vidéo ou par téléphone. Un traducteur est une personne qui peut vous aider à comprendre des documents écrits à l'origine en anglais en les reproduisant dans une langue de votre choix. Pour que l'interprétation fonctionne, toutes les personnes concernées doivent coopérer, poser des questions, demander des répétitions et des éclaircissements si nécessaires. N'oubliez pas que si vous ne comprenez pas quelque chose, demandez à l'interprète de clarifier ou de sensibiliser le personnel de l'école. L'interprète peut communiquer votre demande mais ne doit pas répondre directement à votre question. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des règles que les interprètes et les traducteurs doivent suivre lorsqu'ils vous aident dans les écoles :

<p>CONFIDENTIALITÉ : Les interprètes doivent toujours protéger vos informations et celles concernant votre enfant. Les informations partagées au cours d'une réunion ou contenues dans des documents tels que les dossiers des élèves, les relevés de notes ou les dossiers médicaux, doivent rester privées, sauf si vous autorisez l'interprète à les communiquer aux enseignants ou à d'autres membres du personnel scolaire.</p> <p>La loi sur les droits à l'éducation familiale et à la vie privée ou FERPA est une loi qui explique comment ces informations sont protégées : https://www2.ed.gov/policy/gen/guid/fpco/ferpa/index.html</p>	<p>EXACTITUDE : L'interprète doit communiquer ce que vous dites, exactement comme vous le dites, sans modifier votre message ni supprimer les informations que vous avez dites. L'interprète peut vous demander de clarifier un mot ou une expression pour s'assurer que votre message est communiqué avec précision.</p>
<p>IMPARTIALITÉ : Les interprètes doivent toujours être impartiaux et ne peuvent pas vous donner de conseils, d'avis ou vous faire part de leurs opinions ou croyances personnelles. Lorsqu'il vous sert d'interprète, il ne peut pas essayer de vous convaincre de prendre une décision plutôt qu'une autre.</p>	<p>RESPECT : L'interprète doit toujours vous traiter avec respect, vous et le personnel de l'école. Il doit résoudre les conflits avec professionnalisme. Si jamais vous vous sentez manqué de respect, il est important que vous le fassiez savoir à l'école.</p>
<p>LIMITES PROFESSIONNELLES : Lors d'une réunion, l'interprète ne doit agir qu'en qualité d'interprète. Il peut vous aider à communiquer avec d'autres membres du personnel de l'école qui peuvent répondre à vos autres questions ou préoccupations.</p>	<p>PLAIDOYER : L'interprète vous soutiendra dans la protection de vos propres droits et veillera à ce que votre voix soit entendue. Si vous estimez que quelque chose n'est pas juste pour vous ou votre enfant, il est important que vous le fassiez savoir à l'école.</p>
<p>CONNAISSANCE CULTURELLE : L'interprète doit faire preuve de respect envers vous, votre enfant, et vos croyances et pratiques culturelles. L'interprète peut aider à clarifier les malentendus culturels entre les enseignants et les parents, mais il doit toujours demander votre avis en premier lieu.</p>	<p>PROFESSIONNALISME : L'interprète doit toujours être professionnel. L'interprète ne doit pas être en retard à une réunion et doit toujours faire preuve de respect envers vous et l'école.</p>
	<p>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : L'interprète doit continuer à acquérir de nouvelles aptitudes et du vocabulaire pour vous aider à comprendre les informations. L'interprète ne doit jamais cesser d'apprendre.</p>

Interpreter Code of Ethics - French

National Association of Educational Translators and Interpreters of Spoken Languages
P.O. Box 944, Snellville GA 30078 naetisl@gmail.com * www.naetisl.org